



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département : AISNE

**COMMUNE de FOLEMBRAY**

COMPTE-RENDU  
de la REUNION  
du CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 AVRIL 2017

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Finances** : Vote des taux des 4 taxes
- 3) **Finances** : Examen Budget Primitif M49 - 2017
- 4) **Patrimoine** : Fixation loyer et date d'entrée logement rue Thévenot,
- 5) **Personnel** : Régularisation horaire de travail
- 6) **Questions diverses.**

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Jacques PORTAS – Pascal FORET– Éric TOURNEMOLLE – Ludovic LIZEUX –  
Cédric MAILLARD – Henri THOMAS.

MMES Monique ALEXANDRE – Nicole HARDY– Martine LEVANDOWSKI – Aurore OSTER –  
Stéphanie GAUDET – Paulette BONNETIER – Franciane PETIT.

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. James MEY par Mme Monique ALEXANDRE

**ETAIT ABSENT :**

M. Denis CORDIER

La séance est ouverte à 18 heures 35.

**Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.**

Madame Stéphanie GAUDET est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**Affaire 2 : Finances : vote taux des 4 taxes**

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le taux de la taxe foncière sur le non bâti mais d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux des taxes locales pour 2017 comme suit :

Taux d'habitation : 14.00 %

Taxe Foncière Bâti : 13.50 %

Taxe Foncière Non Bâti : 24.63%

**Affaire 3 : Finances : BP M49 - 2017**

Monsieur le Maire propose le budget primitif M49 pour l'année 2017, comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses :	59 719.00 €
	Recettes :	59 719.00 €

Investissement :	Dépenses :	782 893.57 €
	Recettes :	782 893.57 €

A la majorité (13 voix pour et 1 voix contre), les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif M49 pour l'année 2017.

**Affaire 4 : Patrimoine : Fixation loyer et date d'entrée du logement 17, rue Thévenot**

Les travaux de rénovation du logement sis 17, rue Thévenot arrivent à leur terme. Monsieur le Maire propose de mettre en location ledit logement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

A la majorité, les membres du conseil municipal décident de louer le logement 17, rue Thévenot, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et de fixer le montant du loyer mensuel et de la caution à 450.00 euros.

**Affaire 5 : Personnel : Régularisation horaires de travail**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de Madame BRYCOVE pour respecter les horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de modifier le temps de travail du poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaire et de le passer à 18 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

## Affaire 6 : Finances : Subvention association

Monsieur le Maire propose de verser des subventions aux diverses associations, comme indiqué dans le tableau ci-après :

ACPG	300.00 €
Amicale du personnel	750.00 €
Comité des Fêtes	6 000.00 €
Dance FLB	300.00 €
Dance Millenium	300.00 €
Ognes Lensois	100.00 €
Fanfare	800.00 €
FC 3 Châteaux	4 000.00 € + 200.00 €
Folemb'West Country	300.00 €
FX Team Karting	500.00 €
Judo	650.00 €
La Compagnie du Loup Sombre	200.00 €
Loisirs et Amitiés	300.00 €
Pêche	200.00 €
Pétanque	400.00 €
Slot Aisne Club	300.00 € + 200.00 €
Société de Chasse	200.00 €

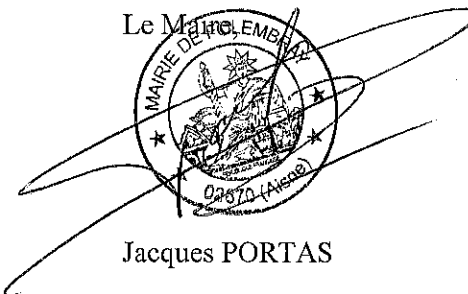
Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder les subventions aux associations à la majorité pour les associations suivantes : l'Amicale du personnel (2 abstentions) ; le Comité des fêtes (2 abstentions) ; Slot Aisne (1 abstention) ; Société de Chasse (1 abstention) et à l'unanimité pour le reste des associations.

### Questions diverses

Concernant le mur de la caserne en partie écroulé, l'assurance prend en charge les dégâts causés sur la voiture, lors de la chute des pierres, mais pas les travaux de réfection du mur.

Une consultation pour la reconstruction du mur est en cours.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.*

Le Maire, EMBERT  
  
Jacques PORTAS